

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

10.167

Objet

Plaçage sur le
domaine public
(attractions,
variétés, cirques).

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour 26

Contre

abstention

M D / M F C

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD, BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA MAURELLET, BROTEAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP, CABAL, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTEAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par M. MONTRON
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 23 mai 1980, le Conseil Municipal a fixé un tarif de plaçage pour les spectacles, attractions, variétés, cirques, etc...

La Commission des Finances, réunie le 14 novembre 1980 propose d'actualiser ce tarif de plaçage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 14 novembre 1980,

DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 1981, le tarif de plaçage sur le domaine public concernant les attractions, variétés, cirques, etc...

Pour mémoire ancien tarif	Nouveau tarif
------------------------------	------------------

(DCM du 23.5.80)

a) Hors saison

Surface totale occupée :
(par jour)

• jusqu'à 250 m ²	200 Fr	230 Fr
• jusqu'à 500 m ²	400 Fr	460 Fr
• jusqu'à 700 m ²	600 Fr	690 Fr
• de plus de 700 m ²	900 Fr	1 035 Fr

./....

b) En saison (du 15.6. au 15.9.)

Surface totale occupée
(par jour)

• jusqu'à 250 m2	600 Fr	690 Fr
• jusqu'à 500 m2	1 200 Fr	1 380 Fr
• jusqu'à 700 m2	1 800 Fr	2 070 Fr
• de plus de 700 m2	2 700 Fr	3 100 Fr

o o o o o

Fait et délibéré à ROYAN, les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre, messieurs les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



[Signature]
Pierre LIS.